

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 31 mars 2015

L'an deux mil quinze, le trente et un mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre LEMYRE.

Présents : M. Arnold UIJTTEWAAL, M^{me} Isabelle HERVY, MM Michel DUPUY, Xavier SOREL, M^{mes} Claude MORIN, Danielle DAUNE-BESNARD, M. Guy GEFFROY, M^{mes} Yolande LEBRET, Dominique MERIADEC et Josiane JOUSSELIN, MM Charles MICHEL, David TRAISNEL, M^{mes} Charlette TERRISSE, et Christelle MORRY formant la majorité des membres en exercice.

M. David FAUVIN, trésorier

Absents excusés :

M. Paul HACQUARD qui a donné pouvoir à M^{me} Josiane JOUSSELIN
M^{me} Mauricette DESHAYES qui a donné pouvoir à M. Charles MICHEL
M. Michel SOL qui a donné pouvoir à M^{me} Charlette TERRISSE
M. André LEFEVRE qui a donné pouvoir à M^{me} MORRY

Secrétaire de séance : M. Arnold UIJTTEWAAL

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

Réunions importantes à venir :

02/04/2015	réunion avec les Communautés de Communes de St Pierre-Église, Montebourg et Bricquebec pour étudier un rapprochement
09/04/2015	Conseil Communautaire : Vote des budgets
27/04/2015	Réunion d'information sur les communes nouvelles (organisation)
28/04/2015	Réunion sur le littoral

1° - COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur FAUVIN, trésorier de la commune présente le Compte Administratif de l'année 2014.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de Monsieur Xavier SOREL, doyen d'âge, Monsieur le Maire s'étant retiré durant le vote, à l'unanimité :

- **APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF ARRETE COMME SUIVANT :**

• **Section d'Investissement** :

Dépenses	229 909,12 €
Recettes	726 177,37 €

• **Section de Fonctionnement** :

Dépenses	1 042 806,02 €
Recettes	1 358 202,14 €

- **CONSTATE :**

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 424 087,65 €		496 268,25 €	118 959,17 € - €	118 959,17 €	- 46 778,57 €
FONCT	914 741,97 €	531 277,00 €	315 396,12 €			698 861,09 €

2° - **AFFECTATION DU RESULTAT**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 424 087,65 €		496 268,25 €	118 959,17 € - €	- 118 959,17 €	46 778,57 €
FONCT	914 741,97 €	531 277,00 €	315 396,12 €			698 861,09 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE D'AFFECTER LE RÉSULTAT COMME SUIT :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	698 861,09 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	46 778,57 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	652 082,52 €
Total affecté au c/ 1068 :	46 778,57 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	---

3° - **COMPTE DE GESTION 2014**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières ;

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCLARE QUE LE COMPTE DE GESTION DRESSÉ POUR L'EXERCICE 2014 PAR LE RECEVEUR, VISÉ ET CERTIFIÉ PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION, NI RÉSERVE DE SA PART.

4° - BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur FAUVIN fait une parenthèse pour expliquer l'évolution de la dotation globale de fonctionnement, son calcul et la diminution prévue jusqu'en 2017, ainsi que l'avenir financier des communes. Il signale aussi la baisse des dotations (DGF) par rapport à 2013 : la contribution de Quettehou au redressement des finances publiques de l'Etat par rapport à 2013 est/ sera :

En 2014 : 8 406 €	En 2015 : 29 135 €
En 2016 : 49 864 €	En 2017 : 70 593 €

- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur FAUVIN, trésorier municipal présente l'état de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale ainsi que divers éléments nécessaire au vote des taux.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- VOTE POUR L'ANNEE 2015, LE MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14,86 %
- Taxe Foncier bâti : 14,72 %
- Taxe Foncier non bâti : 30,26 %
- Cotisation Foncière des entreprises : 15,68 %

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur David FAUVIN, receveur municipal, présente le Budget Primitif de l'année 2015 préparé et étudié lors de la commission des finances du 23 mars 2015. Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **1 848 417,00 €** pour la section de fonctionnement. Pour la section d'investissement, les recettes s'élèvent à **1 302 570,00 €** et les dépenses à **1 213 009,17 €**.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 18 VOIX POUR ET UNE VOIX CONTRE, ADOPTE LE BUDGET PRIMITIF, AINSI PROPOSÉ, CHAPITRE PAR CHAPITRE POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET OPÉRATION PAR OPÉRATION POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

5° COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : LOTISSEMENT DE LA CROIX CHANDELEUR

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif du lotissement de la Croix Chandeleur de l'année 2014.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Xavier SOREL, doyen d'âge, monsieur le Maire s'étant retiré durant le vote, à l'unanimité :

- **APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF ARRETE COMME SUIT :**

• **Section d'Investissement :**

Dépenses	0 €
Recettes	7 537,16 €

• **Section de Fonctionnement :**

Dépenses	96 921,20 €
Recettes	104 698,74 €

- **CONSTATE :**

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	192 462,84 €		7 537,16 €			200 000,00 €
FONCT			7 777,54 €			7 777,54 €

6° - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 : LOTISSEMENT DE LA CROIX CHANDELEUR

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	192 462,84 €		7 537,16 €			200 000,00 €
FONCT			7 777,54 €			7 777,54 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE D'AFFECTER LE RÉSULTAT COMME SUIT :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	7 777,54 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	---
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	---
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	7 777,54 €
Total affecté au c/ 1068 :	---
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	---

7° - COMPTE DE GESTION 2014 : LOTISSEMENT DE LA CROIX CHANDELEUR

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières ;

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCLARE QUE LE COMPTE DE GESTION DRESSÉ POUR L'EXERCICE 2014 PAR LE RECEVEUR, VISÉ ET CERTIFIÉ PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION, NI RÉSERVE DE SA PART.

8° - BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DE LA CROIX CHANDELEUR.

Monsieur le Maire présente le Budget annexe « lotissement de la Croix Chandeleur ».

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **120 597,00 €** pour la section de fonctionnement et à la somme de **200 000 €** pour la section d'investissement.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, ADOPTE LE BUDGET ANNEXE, AINSI PROPOSE.

Fin de la séance : 22 H 37.

Le SECRETAIRE,
Arnold UIJTTEWAAL

Le MAIRE,
Jean-Pierre LEMYRE